

EVALUATION DE FIN DE COURS

EPREUVE DE DROIT DES AFFAIRES

-Session de Juin. 2019 Rattrapage-

SUJETS OBLIGATOIRES

DUREE: 2H.

I- QUESTIONS DE COURS

1- Distinguez les notions suivantes...

- a) Propriété commerciale et propriété industrielle;
- b) Clientèle et achalandage;
- c) Enseigne et nom commercial;
- d) Visa et certification de chèque;
- e) Aval et caution.

2- Selon vous, quel intérêt l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier présente-t-elle en réalité pour le commerçant?

II- CAS PRATIQUE

Dame DJIGBESSI, agent de bureau au Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche est également propriétaire de quelques étalages de tissus et d'ustensiles de cuisine au marché DANTOKPA.

Ne pouvant être au bureau du Ministère et au marché à la fois, sa nièce Yéhinou s'occupe de ses étalages les jours de service et elle-même les samedi, dimanche et jours fériés.

Travail à faire :

- 1) Au regard de l'Acte Uniforme portant Droit Commercial Général de l'OHADA, peut-on juridiquement affirmer que Dame DJIGBESSI est commerçante? Justifiez votre réponse.
- 2) Peut-on dire que sa nièce Yéhinou est commerçante? Justifiez votre réponse.
- 3) Quelle est la nature juridique des actes accomplis par Dame DJIGBESSI au marché DANTOKPA?
- 4) Selon vous, quel risque court en réalité Dame DJIGBESSI dans l'exercice de ses activités à DANTOKPA? Justifiez votre réponse.

Du courage et bonne chance !